



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION



PLUS FORTS
ENSEMBLE

2014

RAPPORT ANNUEL

PLUS FORTS ENSEMBLE

L'APhC travaille avec ses membres, ses organisations affiliées et les parties prenantes pour réaliser sa mission et concrétiser sa vision.

MISSION

Améliorer la santé et le bien-être des Canadiens grâce à l'excellence des soins offerts par le pharmacien.

VISION

Les pharmaciens exercent un leadership de classe mondiale en pharmacie.

Nous concrétiserons cette vision en collaborant avec nos organisations membres, avec les pharmaciens, les pharmaciennes et les parties prenantes clés et en effectuant les actions suivantes :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
- Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
- Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
- Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL



« Nous travaillons en collaboration pour réaliser notre mission d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens grâce à l'excellence des soins offerts par le pharmacien. »

Lorsque l'APhC a entamé son année de transition, l'un de mes principaux objectifs était de créer un climat de confiance mutuelle et de collaboration. Je suis heureuse d'annoncer qu'à la fin de 2014, notre association renouvelée et revitalisée disposait d'une structure qui reflète mieux nos intérêts communs ainsi que nos ressources et compétences collectives et qui permet d'en tirer davantage profit.

Avec nos partenaires et parties prenantes, notre engagement renouvelé de collaborer, de coordonner et d'être une voix nationale unifiée nous donne le rayonnement et l'influence pour effectuer des changements positifs dans notre système de soins de santé et faire avancer les intérêts de notre profession et des patients qui reçoivent nos services.

La priorité de l'APhC est de fournir aux pharmaciens canadiens le soutien dont ils ont besoin pour dispenser des soins de santé de haute qualité aux Canadiens et pour apporter une valeur inestimable au système de soins de santé.

Ce fut une année de mise en chantier pour l'APhC, car nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos membres

organisationnels et parties prenantes clés afin que nos services, produits et programmes continuent de répondre aux besoins en constante évolution des pharmaciens canadiens. Au cours de la dernière année, nous avons mis en œuvre avec succès un nouveau modèle d'adhésion et une nouvelle structure de gouvernance, redéfini notre mission et notre vision, énoncé nos nouvelles priorités stratégiques et développé un rôle accru de défense des intérêts, tout en continuant de publier de l'information de calibre mondial, digne de confiance et probante sur les médicaments et les traitements.

Bien que nous ayons amplement de quoi célébrer, nous savons qu'il nous faudra prendre les devants et créer un plan encore plus ambitieux pour l'avenir. Nos réussites d'hier serviront de tremplin à des façons nouvelles et novatrices de procurer des avantages à nos membres. Merci à tous ceux d'entre vous qui, toute l'année durant, nous ont fait profiter de leur sagesse, de leurs conseils, de leur éclairage et de leurs encouragements. J'espère que nous pourrons compter sur votre appui indéfectible afin que l'APhC demeure une force pertinente et dynamique dans le remodelage de

notre système de soins de santé. Les pharmaciens canadiens s'attendent à l'excellence de la part de leur association nationale et ne méritent rien de moins. Les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'APhC ont tous à cœur de combler et de dépasser ces attentes.

Je suis très fière de tout ce que nous avons accompli collectivement l'an dernier. J'espère que vous lirez nos points saillants 2014 pour savoir comment nous travaillons en collaboration pour réaliser notre mission d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens grâce à l'excellence des soins offerts par les pharmaciens. ■

La présidente du Conseil,

Jane Farnham

MESSAGE DU PDG



« Notre plan de vol clair s'accompagne d'une mission, d'une vision et de priorités stratégiques nouvellement définies pour nous conduire vers des destinations passionnantes dans les prochaines années. »

Depuis que j'ai obtenu mon brevet de pilote il y a quelques années, je porte un intérêt tout particulier à l'aviation. Je n'étonnerai donc personne en disant que lorsque je réfléchis à la dernière année de l'APhC, je vois immédiatement des parallèles avec le pilotage d'un avion. L'année 2014 a été hors de l'ordinaire pour notre organisation et l'expérience a été comparable, selon moi, à une technique rarement utilisée en aviation, appelée ravitaillement en vol, c'est-à-dire un processus de transfert de carburant d'un aéronef à un autre durant le vol. Le concept, lancé dans les années 1920, permet à un aéronef de quitter le sol avec une plus grande charge utile et de réduire sa course au décollage, il diminue la consommation de carburant et, bien sûr, prolonge la distance qu'il est possible de parcourir.

Vous voyez l'analogie? En 2014, le Conseil d'administration et le personnel de l'APhC ont principalement concentré leurs efforts sur un objectif : donner son envol à notre nouvelle

organisation et s'élever loin au-dessus des nuages. Il nous a fallu négocier de nouvelles ententes avec nos associations membres, élire de nouveaux membres du Conseil d'administration, définir une nouvelle orientation pour l'organisation et remanier la plupart de nos systèmes de soutien comme les politiques et les procédures, pour ne mentionner que quelques priorités. En même temps, nous devons continuer à surveiller de près les éléments fondamentaux qui alimentent ce nouvel aéronef : le contenu et les services que nous fournissons à nos membres, aux organisations affiliées et aux utilisateurs finaux.

Quel est le bilan de notre vol inaugural 2014? Vous pourrez en juger par vous-même à la lecture du présent rapport annuel, qui décrit certains des nombreux faits saillants. À titre de commandant de bord, je suis heureux d'annoncer que notre liste de passagers est longue, puisque toutes nos associations provinciales de pharmacie de même que l'Association des facultés de

pharmacie du Canada ont leur carte d'embarquement. Notre plan de vol clair s'accompagne d'une mission, d'une vision et de priorités stratégiques nouvellement définies pour nous conduire vers des destinations passionnantes dans les années à venir. Notre équipage, composé des membres du Conseil d'administration et du personnel, est motivé et expérimenté. Et nous avons même du carburant additionnel en réserve grâce à la hauteur sans précédent de nos actifs nets à la fin de 2014.

Je vous remercie de votre soutien constant et me réjouis à l'idée de voler avec vous en 2015. ■

Le président-directeur général,

Perry Eisenschmid

GOUVERNANCE ET ADHÉSION

« Nous avons pris acte de la nécessité de renforcer la voix de la pharmacie au Canada. »

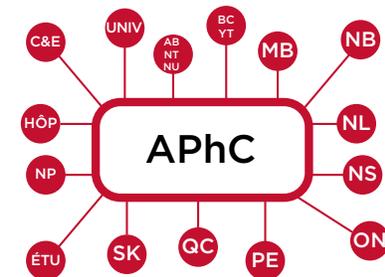
L'AphC est la voix nationale de la pharmacie depuis plus de 100 ans. Durant cette période, la profession a connu d'énormes changements et, au fur et à mesure que le champ de pratique et les modèles de financement évoluent partout au pays, le pharmacien est appelé à offrir chaque jour plus de services à ses patients. Pour rester pertinente, pour aider les pharmaciens à changer le cours des choses pour les patients et pour s'assurer qu'elle représente les intérêts de ses partenaires provinciaux militant pour la pharmacie lors des discussions nationales, l'AphC doit aussi évoluer constamment.

Au terme de deux années de consultations, les membres ont approuvé des changements importants au modèle de gouvernance et d'adhésion de l'AphC durant l'assemblée générale annuelle de juin 2014. Grâce à ce nouveau modèle, l'AphC est en mesure de mieux soutenir les pharmaciens canadiens en tant que partenaires de collaboration dans le continuum des soins, et de mieux représenter la pharmacie dans les discussions avec les parties prenantes et avec les gouvernements.

Dans le cadre du nouveau modèle d'adhésion, les dix associations provinciales de pharmacie (APP) et l'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) sont devenues membres organisationnels de l'AphC. L'Association canadienne des étudiants et des internes en pharmacie (ACEIP) s'est quant à elle affiliée à l'AphC. Par l'entremise de ses membres organisationnels et de ses affiliés, l'AphC représente

Ancien modèle

CONSEIL D'ADMINISTRATION REPRÉSENTATIF



Conseil d'administration

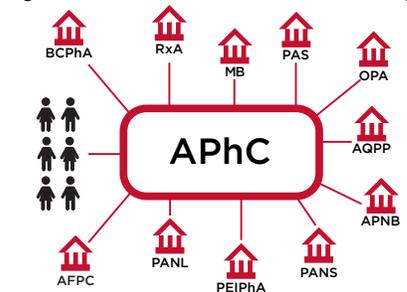
Administrateurs élus pour chaque groupe à représenter (province ou milieu de pratique)

maintenant plus de 20 000 pharmaciens et étudiants en pharmacie, devenus des associés de l'AphC, et leur donne accès à une gamme d'avantages et de ressources.

Dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance, le Conseil d'administration de l'AphC se compose de représentants de chaque membre organisationnel de l'AphC et compte jusqu'à six personnes sélectionnées pour leurs compétences. Seuls ces membres auront droit de vote à l'AGA de l'AphC. Nous avons également créé un nouveau comité du Conseil d'administration pour la défense des intérêts, dont le mandat sera d'orienter la vision d'un renforcement des activités menées à cet égard par l'AphC, et nous avons investi des ressources humaines dans notre nouveau service Représentations et affaires publiques pour mettre cette vision en œuvre.

Nouveau modèle

CONSEIL D'ADMINISTRATION HYBRIDE



Conseil d'administration

Administrateurs nommés/élus par chaque membre organisationnel et six administrateurs individuels (sélectionnés pour leurs compétences)

Le nouveau modèle de gouvernance et d'adhésion favorise une profession forte et unie tout en reconnaissant que les défis et les occasions qui se présentent aux pharmaciens transcendent les frontières traditionnelles. Les efforts de l'AphC en matière de défense des intérêts viseront surtout à donner à la pharmacie la possibilité d'aiguiller proactivement le changement. Nous sommes déterminés à aider les pharmaciens à prendre conscience de leur place dans l'éventail complet des services de soins offerts en collaboration, aux côtés des médecins et des infirmières.

Nous sommes convaincus que ce nouveau modèle nous permettra d'avoir une approche réellement pancanadienne dans nos relations avec les gouvernements et les parties prenantes. Notre voix unifiée se traduira par une profession plus forte et, au final, par de meilleurs soins pour les Canadiens. ■

MEMBRES ORGANISATIONNELS



ORGANISATIONS AFFILIÉES

Vers la fin de 2014, nous avons lancé un nouveau Programme de partenariat avec les organisations affiliées pour donner aux parties prenantes clés de la pharmacie qui appuient notre mission et notre vision l'occasion de faire partie de la nouvelle APhC. Ensemble, nous faisons des représentations afin que l'excellence des soins offerts par les pharmaciens alliée à une pharmacothérapie sûre et efficace se traduise par les meilleurs résultats cliniques possibles pour les Canadiens. Ce nouveau programme remplace notre ancien programme de Membres corporatifs.

abbvie



Pour ajouter votre voix à la nôtre à titre d'organisation affiliée à l'APhC, veuillez communiquer avec nous au members@pharmacists.ca.



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
- Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
- Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
- Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

L'APhC parle à titre de voix nationale unifiée pour la profession

L'APhC est la voix nationale unificatrice de la pharmacie et de la profession de pharmacien au Canada. Nous échangeons régulièrement avec des décideurs nationaux et des intervenants du secteur de la santé pour démontrer la valeur des services de pharmacie pour le système de soins de santé et la santé des Canadiens.

Mois de la sensibilisation au travail du pharmacien

En collaboration avec les associations provinciales de pharmaciens, l'ACEIP et le Plan directeur pour la pharmacie, l'APhC a encore une fois dirigé avec succès, en mars 2014, le Mois de la sensibilisation au travail du pharmacien. Des pharmaciens de partout au pays se sont servis du thème, *Le pharmacien est présent*, pour attirer l'attention sur l'accessibilité des pharmaciens et les services qu'ils peuvent offrir aux patients. Nous avons élaboré, en collaboration avec Rogers Media, des ressources téléchargeables (affiches et documents à distribuer aux patients) de même que des troupes d'information et d'autres documents d'accompagnement. Nous avons également produit une vidéo promotionnelle sur le rôle changeant et grandissant des pharmaciens dans l'ensemble du Canada.

Changement réglementaire obtenu de Santé Canada pour la conservation des ordonnances

Vers la fin de l'année 2013, l'APhC a commencé à exercer des pressions sur Santé Canada en vue de faire modifier le règlement obligeant les pharmacies à conserver les ordonnances pendant au moins deux ans sur support papier. L'APhC a demandé, à la lumière des nouvelles technologies, que le règlement soit modifié de manière à autoriser la conservation sur support électronique. Santé Canada a approuvé ce changement en juillet 2014 et, aux fins d'application du règlement fédéral, les pharmacies peuvent maintenant conserver les ordonnances sous forme électronique.

Présentations au gouvernement et aux partis politiques fédéraux

L'APhC a fait six présentations devant la Chambre des communes et des comités sénatoriaux en 2014, sur des thèmes aussi variés que le champ de pratique, les conséquences inattendues des produits pharmaceutiques et la cigarette électronique. L'APhC a aussi été invitée par Santé Canada à participer à plusieurs séances d'information sur la réglementation et à des groupes de travail pour

discuter de questions telles que l'acétaminophène et l'étiquetage en langage simple. Le point de vue de l'APhC sur bon nombre de ces questions a été pris en compte dans le rapport exhaustif du Sénat sur les produits pharmaceutiques de prescription au Canada.

Communiqués de presse

L'APhC a diffusé des communiqués de presse sur divers sujets en 2014, y compris ceux-ci

- Vérifications des paiements incitatifs par l'Agence du revenu du Canada
- Résultats de recherche montrant que les pharmaciens sont plus efficaces et efficaces après avoir terminé le programme ADAPT
- Nouveau comité consultatif sur l'innovation en matière de soins de santé
- Recherche sur l'accès des pharmaciens communautaires aux outils de santé numériques et sur l'utilisation qu'ils en font
- Modifications apportées par Santé Canada au règlement sur la conservation des ordonnances sur support électronique. ■



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
- Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
- Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
- Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

MENER LA MARCHÉ

L'APhC mène la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé

En 2014, l'APhC a continué de plaider en faveur de champs de pratique élargis et de sensibiliser le public pour être le chef de file dans l'avancement de la pratique et contribuer à l'excellence des soins offerts par les pharmaciens.

Représentations sur le champ de pratique à la Chambre des communes

En avril 2014, l'APhC a officiellement présenté des commentaires et des recommandations au Comité permanent de la santé à la Chambre des communes à propos de *l'étude, par le gouvernement fédéral, des pratiques exemplaires et des obstacles fédéraux liés aux champs de pratique et à la formation des professionnels de la santé*. Cette étude portait sur le rôle du gouvernement fédéral à l'égard du champ de pratique, des pratiques exemplaires au Canada et ailleurs dans le monde de même que sur le rôle et le soutien du gouvernement fédéral par rapport à l'acquisition des compétences et à l'élaboration des programmes d'études. Dans notre présentation, nous avons soumis trois recommandations aux fins d'examen : 1) étendre la couverture des nouveaux services offerts par les pharmaciens aux populations fédérales; 2) investir dans les activités d'enseignement et de formation qui vont dans le sens d'un changement des pratiques et d'un champ de pratique élargi; et 3) renforcer le rôle et la capacité du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la planification pancanadienne des ressources humaines en santé, y compris des études sur le marché du travail en pharmacie et des modèles de prévision.

Plan directeur pour la pharmacie

Le Plan directeur est une initiative concertée pour la mise en œuvre de la Vision de la pharmacie : procurer aux Canadiens un traitement médicalement aux résultats optimaux par des soins axés sur le patient. L'APhC est le secrétariat du Bureau de coordination nationale du Plan directeur. Le comité de direction du Plan directeur a appuyé une réunion d'un groupe de travail sur les techniciens en pharmacie, tenue en juin 2014, en vue de définir les actions et priorités pour faire avancer la profession par le biais de l'éducation, de la défense des intérêts, du leadership et des ressources humaines. À l'automne 2014, le Bureau de coordination nationale du Plan directeur a géré un projet de photos sur le champ de pratique élargi afin de constituer une banque de photos de pharmaciens dispensant des soins à des patients. D'autres projets ont été financés par le Plan directeur en 2014, dont la spécialisation en pharmacie, un réseau de recherche basée sur la pratique au Québec, le rapport coût-efficacité des révisions de médicaments en Ontario, l'enseignement par l'expérience et une trousse sur la valeur des services des pharmaciens. Dennis Gorecki a démissionné de son poste de président du comité de direction du Plan directeur en août 2014. Le poste est depuis occupé par David Hill, ancien représentant de l'AFPC au sein du Plan directeur et président du groupe de travail initial sur le Plan directeur, qui a élaboré la Vision de la pharmacie et le Plan de mise en œuvre du Plan directeur.

Sommet de l'Atlantique sur la viabilité des soins de santé et des coûts des médicaments

En octobre, le président-directeur général de l'APhC, Perry Eisenschmid, a fait une présentation sur la nécessité d'un rôle accru pour les pharmaciens au Sommet de l'Atlantique sur la viabilité des soins de santé et des coûts des médicaments, à Charlottetown, à l'Î.-P.-É. Le Sommet, commandé par le Forum des politiques publiques et organisé par Doug Currie, ministre de la Santé de l'Î.-P.-É., a réuni des groupes de patients, des représentants de l'industrie du médicament, des professionnels de la santé, des parties prenantes du secteur privé et d'autres intervenants en santé pour explorer les possibilités de collaboration en vue de gérer les coûts des médicaments et d'améliorer l'accès aux soins de santé de façon durable dans la région de l'Atlantique. Les ministres de la Santé des quatre provinces de l'Atlantique étaient présents, et plus de cent participants ont assisté au Sommet. La présentation de l'APhC décrivait brièvement la nécessité de positionner les pharmaciens comme fournisseurs de soins de santé primaires, en ayant davantage recours à leurs services pour les affections bénignes, les révisions de médicaments, l'immunisation et la prise en charge des maladies chroniques afin d'accroître la viabilité de la prestation des soins de santé et d'être en mesure de faire face aux grands défis en matière de soins de santé, à savoir la réduction des coûts et l'amélioration de l'accès. Les résultats du Sommet et les recommandations qui en sont issues figurent dans un rapport du Forum des politiques publiques paru en janvier 2015. ■



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
- Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
- Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
- Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

COLLABORATION

L'APhC collabore avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens

L'APhC est une source fiable de connaissances et d'information pour les gouvernements et les parties prenantes. Nous sommes souvent sollicités pour offrir des avis d'expert alors que nous travaillons tous ensemble à l'élaboration d'un système de soins de santé viable pour les Canadiens. Nous participons à divers comités et panels nationaux, cherchant constamment à nous assurer que la voix de la pharmacie est entendue et comprise dans les discussions importantes.

Coalition de direction de la pharmacie et de l'assurance maladie (CDPAM)

La CDPAM, une coalition de parties prenantes de pharmacie et de tiers payeurs mise sur pied par l'APhC et par d'autres partenaires, a été lancée en 2014. Sa principale priorité est d'encourager les tiers payeurs à assouplir les régimes privés d'assurance maladie de façon à y inclure les services de pharmacie élargis non couverts par les régimes publics d'assurance maladie, que ce soit par des comptes gestion-santé ou d'autres mécanismes. À la fin de 2014, la production était presque terminée pour divers documents visant à répondre aux questions des tiers payeurs sur la couverture des services de pharmacie élargis par les régimes privés; un plan de communications est en cours d'élaboration.

Jugement en faveur du Programme fédéral de santé intérimaire

L'APhC a pris la tête d'un groupe d'associations nationales du domaine de la santé pour s'opposer aux compressions unilatérales effectuées par le gouvernement fédéral au Programme fédéral de santé intérimaire, dont le remboursement des produits pharmaceutiques. En octobre 2014, nous avons été très heureux de la décision finale de la Cour fédérale, qui a jugé les compressions inhumaines et ordonné au gouvernement de rétablir la couverture pour les demandeurs d'asile.

Conseil de la fédération et Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé (GTIMS)

En réponse à une directive émanant du Conseil de la fédération, l'APhC a joué un rôle clé au sein d'un nouveau groupe de travail, créé par le GTIMS, qui s'est vu confier le mandat d'examiner de quelles façons les pharmaciens pourraient être pleinement mis à contribution dans un milieu basé sur le travail d'équipe. Tout au long de l'année 2014, l'APhC a collaboré avec des pharmaciens à titre individuel et avec le groupe de travail pour recenser des exemples éloquentes de participation des pharmaciens aux

soins dispensés par des équipes. Ces exemples ont été regroupés dans un rapport remis aux ministres de la Santé en décembre 2014, et présentés lors d'un sommet spécial tenu en février 2015.

Programme des services de santé non assurés (SSNA)

En 2014, l'APhC a pris l'initiative de réunir un groupe d'associations nationales dans le domaine de la santé et d'associations provinciales de pharmaciens devant assurer la liaison avec l'Assemblée des Premières Nations en vue d'atteindre l'objectif commun de réformer le programme SSNA. L'annonce, par la ministre fédérale de la Santé, d'une révision officielle du programme complet a renforcé cette initiative. Cette révision commencera véritablement en 2015. Nous continuons d'échanger avec l'Assemblée des Premières Nations pour faire en sorte que les préoccupations des professionnels de la santé concernant l'administration et le fonctionnement du programme SSNA, y compris celles des pharmaciens, soient entendues. ■



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
 - Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
 - Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
-
- Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
-
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
 - Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET INTÉGRITÉ

L'APhC protège la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant

La sécurité des médicaments est un élément crucial d'un système de soins de santé viable. L'APhC travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les parties prenantes pour donner des avis d'expert, aidant ainsi à protéger les Canadiens.

Norme sur les demandes de remboursement de produits pharmaceutiques (NDRPP)

La NDRPP de l'APhC est mise en application pour l'approbation, chaque année, de plus de 500 millions de demandes de remboursement de médicaments d'ordonnance et de services professionnels financés par le gouvernement. Le paysage pharmaceutique a connu une croissance exponentielle depuis l'instauration de la NDRPP il y a plus de 20 ans, et l'application de celle-ci s'est compliquée avec les coûts croissants des médicaments et les nouveaux services offerts par les pharmaciens. En 2014, l'APhC a commencé à évaluer l'utilisation de la NDRPP et les besoins des pharmaciens. Nous continuons de collaborer avec nos parties prenantes à l'élaboration d'une Norme renouvelée qui répondra aux besoins de la pharmacie et de l'industrie dans les prochaines années.

Réglementation sur la marijuana à des fins médicales

En juin 2014, le gouvernement fédéral a adopté de nouveaux règlements concernant la prescription, la distribution et l'achat de marijuana à des fins médicales.

L'APhC s'était prononcée contre l'idée, suggérée auparavant, de permettre aux pharmaciens de délivrer la marijuana à des fins médicales, invoquant l'absence de données cliniques probantes sur ses bienfaits pour la santé et les problèmes de sécurité associés à sa présence dans les pharmacies. Les préoccupations de l'APhC ont été entendues et la nouvelle réglementation ne permet pas la distribution de marijuana à des fins médicales par les pharmaciens.

Pénuries de médicaments

L'APhC a continué d'exercer des pressions pour que le gouvernement et les autres parties prenantes s'attaquent aux pénuries de médicaments. En 2014, le gouvernement fédéral a lancé une consultation sur le site penuriesdemedicaments.ca. Par suite de cette consultation, la ministre de la Santé a annoncé, en février 2015, que les sociétés pharmaceutiques canadiennes seraient dorénavant tenues de déclarer les pénuries sur le site et qu'un tiers indépendant serait mandaté pour exploiter le site. L'APhC est membre du Comité directeur multilatéral sur les pénuries de médicaments (CDMPM), lequel continue de travailler avec les gouvernements et les parties prenantes pour corriger ces problèmes.

Adoption de la Loi de Vanessa

La *Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses* (Loi de Vanessa) a été adoptée en décembre 2014. Cette

loi confère au ministre de la Santé le pouvoir de rappeler des produits pharmaceutiques jugés dangereux, oblige les établissements de soins de santé à déclarer les réactions indésirables aux médicaments et accroît la quantité d'information sur l'innocuité recueillie après la mise en marché. L'APhC a pris la parole en faveur de la loi à deux reprises devant des comités parlementaires. Dans le cadre de ses activités sur des questions relatives à la sécurité des médicaments, l'APhC a aussi participé à la table ronde du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur les produits pharmaceutiques d'ordonnance au Canada et fait des présentations au Comité sur la nature des conséquences non voulues de l'utilisation des produits pharmaceutiques d'ordonnance.

Consortium national sur la sécurité des patients

L'APhC est membre de l'Institut canadien pour la sécurité des patients. En 2014, l'APhC a représenté la pharmacie à plusieurs sommets sur la sécurité des patients, dont l'un était consacré à la sécurité des médicaments. Dans le cadre du Consortium national sur la sécurité des patients, l'APhC travaille de concert avec plus de 40 organismes de soins de santé dans le but de faire progresser le Plan d'action intégrée pour la sécurité des patients, qui orientera les efforts collectifs en vue de réduire les méfaits liés aux soins de santé au Canada. ■



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
 - Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
 - Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
 - Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
-
- Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
-
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

PERFECTIONNEMENT

L'APhC appuie le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies

Pour offrir des services élargis à leurs patients, les pharmaciens doivent posséder les connaissances et les compétences requises et avoir l'assurance de bien les maîtriser. En 2014, l'APhC est devenue le premier fournisseur canadien de services de perfectionnement en pharmacie à obtenir, pour son leadership en formation continue en pharmacie, la désignation « agréé avec mention d'honneur » du Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie. Avec ses programmes de formation continue (FC) primés, l'APhC a accordé 42 334 UFC aux pharmaciens en 2014.

Tests de laboratoire

Lab Tests - Ordering, Monitoring and Interpreting Laboratory Tests to Optimize Medication Management (en anglais seulement) est le premier programme national de FC conçu pour aider les pharmaciens à acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour intégrer les résultats d'analyses de laboratoire dans leur pratique. Le programme de certificat en ligne, reconnu par 12,75 UFC, a été lancé en mars et 1 000 pharmaciens d'un peu partout au Canada s'y étaient inscrits à la fin de 2014. Au fur et à mesure que les provinces instaureront un dossier de santé électronique comprenant l'accès aux

données de laboratoire et que le champ de pratique de la pharmacie s'élargira pour inclure la demande et l'interprétation des tests de laboratoire, ce cours aidera les pharmaciens à prendre de meilleures décisions en matière de soins aux patients.

Services de révision des médicaments

Élaboré initialement pour permettre à Shoppers Drug Mart de former ses pharmaciens en les habilitant à fournir des services de révision des médicaments de haute qualité dans leurs pharmacies communautaires, le cours Services de révision des médicaments a été revu, mis à jour et rendu accessible à tous les pharmaciens communautaires en septembre. Le programme en ligne de 8 UFC s'applique dans toutes les provinces et couvre tous les aspects d'un service de révision des médicaments, y compris la sélection et la collecte d'information, les méthodes pour déceler les problèmes liés aux traitements médicamenteux, la mise au point et la mise en œuvre de plans de soins, la collaboration avec les médecins, la documentation et le suivi. Plus de 470 participants ont suivi ce cours en 2014, et 98 % d'entre eux croient ainsi pouvoir améliorer la qualité de leurs services.

Programme de perfectionnement des compétences en soins aux patients ADAPT

ADAPT aide les pharmaciens à transformer leur capacité de prendre en charge la pharmacothérapie de leurs patients. Ce programme de certificat, qui donne droit à 100 UFC, renforce la confiance et accroît l'expérience des pharmaciens aux fins d'intégration, dans leur pratique courante, de nouvelles compétences et de nouveaux processus ou outils de soins aux patients. En 2014, 130 pharmaciens se sont inscrits au cours de 20 semaines, ce qui porte à 600 le nombre total de pharmaciens qui se sont ADAPTés. Selon la plus récente enquête effectuée par l'Institut de recherche Bruyère et le Centre de recherche C.T. Lamont en soins de santé primaires, plus de 86 % des diplômés ADAPT interrogés estimaient avoir une plus grande confiance en leurs aptitudes pour les soins aux patients et le travail d'équipe, et être plus efficaces et efficaces dans la prestation de soins axés sur les résultats pour les patients. Par ailleurs, 40 % des répondants ont dit facturer davantage pour des services.



Conférencier principal Michael « Pinball » Clemons

ADAPT et le College of Pharmacists of British Columbia (CPBC)

Le CPBC a réitéré son engagement envers le programme ADAPT en étendant son rabais de 1 000 \$ à tous les pharmaciens britannico-colombiens ayant terminé le programme ADAPT en 2014. Au total, 59 pharmaciens se sont prévalus de ce rabais.

ADAPT aux États-Unis

L'AphC a conclu un partenariat avec l'*American Pharmacists Association* (APhA) en vue d'offrir ADAPT aux pharmaciens aux États-Unis. Le programme fait actuellement l'objet d'une révision pour un auditoire américain et sera harmonisé avec le champ de pratique avancée et les nouveaux modèles de paiement. Le nouveau programme a été lancé au congrès de l'APhA, à San Diego, en mars 2015.

La Stratégie sur le diabète pour les pharmaciens : CAN-RISK

Les pharmaciens jouent un rôle clé dans la prévention des maladies chroniques et sont très bien positionnés pour repérer les Canadiens à risque de souffrir du diabète. Révisé et relancé en septembre, le cours en ligne de 3 UFC sur l'utilisation du « Questionnaire canadien sur le risque de diabète CANRISK à la pharmacie communautaire » aide les pharmaciens à mettre en œuvre un programme de dépistage du diabète à la pharmacie communautaire. Diverses ressources supplémentaires, dont le questionnaire interactif CANRISK en 13 langues de même que le webinaire, le guide de l'utilisateur pour les pharmaciens et le guide à l'intention des patients, sont conçues pour aider les phar-

maciens à offrir des services de prévention et de prise en charge des maladies chroniques.

Cessez et soyez en santé (CESSER)

De nombreux pharmaciens d'un océan à l'autre peuvent maintenant dispenser des services améliorés d'abandon du tabagisme à leurs patients, dont la prescription de médicaments et du counseling. Le programme CESSER (QUIT en anglais) accroît la confiance et la capacité des pharmaciens à fournir ces services. Il a été entièrement révisé et actualisé en 2014 à la lumière de l'information sur la cigarette électronique, des nouvelles données sur la pharmacothérapie, des mises à jour provinciales et d'autres sources. Le *College of Pharmacists of Manitoba* en a fait un programme approuvé obligatoire pour pouvoir prescrire des thérapies d'abandon du tabagisme. Plus de 120 pharmaciens manitobains ont suivi le programme CESSER en 2014.

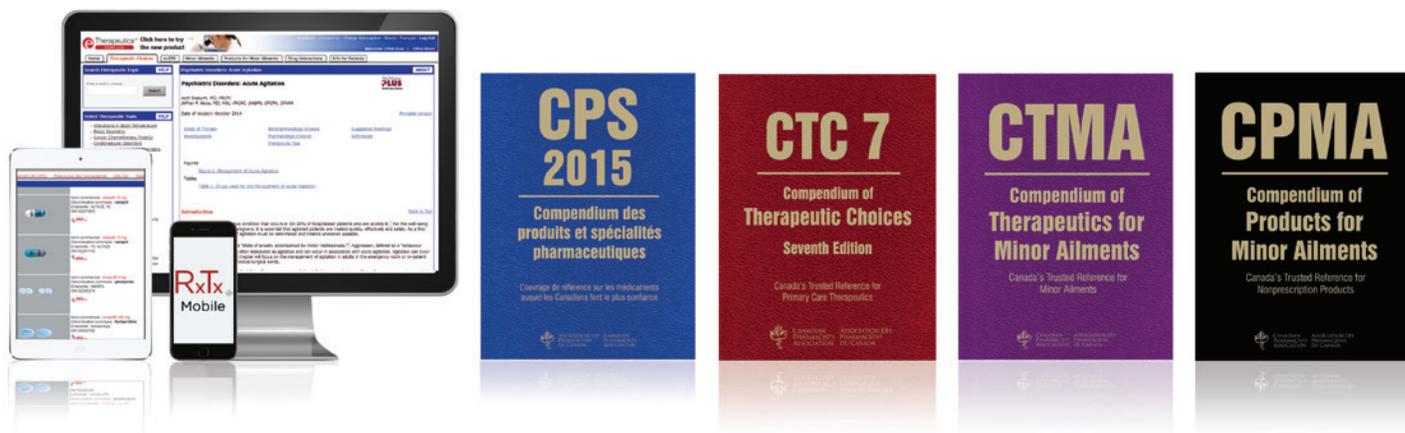
Congrès 2014 des pharmaciens du Canada

Le Congrès 2014 des pharmaciens du Canada s'est tenu, à Saskatoon, SK, du 31 mai au 3 juin. L'AphC s'est associée pour la première fois à la *Pharmacists' Association of Saskatchewan* (PAS) et à l'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) pour organiser ce congrès. Signe d'une collaboration très fructueuse, le Congrès a connu un franc succès et accueilli 715 délégués, une hausse de 31 % par rapport à 2013, pour trois jours de réseautage, de perfectionnement et de partage d'information. Il s'est ouvert avec le conférencier principal Michael « Pinball » Clemons, qui

a livré des messages inspirants sur des héros du quotidien, et s'est terminé par une allocution touchante de l'ancien administrateur en chef de la santé publique du Canada, le Dr David Butler-Jones, qui a livré un témoignage personnel sur la vie après un accident vasculaire cérébral. Nous avons encore une fois valorisé la recherche sur la pratique de la pharmacie au Canada et à l'étranger avec 91 affiches consacrées à la recherche sur la pratique de la pharmacie et 20 présentations orales pour compléter le volet recherche du Congrès.

Recherche sur la pratique de la pharmacie

En 2014, le Groupe de recherche canadien sur la pratique de la pharmacie (GRCPP) a tenu des webinaires sur les affections bénignes, sur la tenue et la traduction de recherches de l'*Ontario Pharmacy Research Collaboration* (OPEN) et sur la prescription dans les différents domaines de pratique en Alberta. L'AphC a continué de mettre en lumière les nouveautés concernant la recherche sur la pratique de la pharmacie à l'échelle mondiale en publiant son infolettre mensuelle *Live Links* et *Le Traducteur*, infolettre résumant les principaux articles de recherche canadiens liés aux politiques publiques en matière de santé, a couvert des thèmes comme la prise en charge de la douleur et la prise en charge de l'hypertension par les pharmaciens. *Le Traducteur* a bénéficié d'une contribution financière éducative inconditionnelle de Pfizer Canada inc. ■



NOUS RÉALISERONS NOTRE MISSION ET CONCRÉTISERONS NOTRE VISION EN EFFECTUANT LES ACTIONS SUIVANTES :

- Parler à titre de voix nationale unifiée pour la profession
 - Mener la marche pour l'avancement de la pratique professionnelle afin que le pharmacien puisse exploiter pleinement ses connaissances et ses compétences en matière de soins de santé
 - Collaborer avec d'autres fournisseurs de soins de santé et avec les parties prenantes clés afin d'optimiser les résultats sur la santé des Canadiens
 - Protéger la sécurité, la sûreté et l'intégrité du système de médicaments en élaborant des initiatives d'amélioration de la sécurité et de la qualité des médicaments ou en y participant
 - Appuyer le pharmacien dans la prestation de services de gestion des médicaments, de promotion de la santé et de prévention des maladies
-
- Être la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir une utilisation sûre et efficace des médicaments et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie

MÉDICAMENTS ET TRAITEMENTS

L'APhC est la source de confiance pour le perfectionnement, l'information, les outils et les ressources visant à soutenir la prise de décisions relatives au traitement et à optimiser les résultats de la pharmacothérapie.

Nous actualisons et améliorons constamment nos produits pour nous assurer que les pharmaciens et les autres fournisseurs de soins de santé disposent des réponses dont ils ont besoin au point d'intervention pour prendre les meilleures décisions qui soient pour les patients. Nous aidons aussi les pharmaciens à appliquer les connaissances dans leur pratique par le biais de la *Revue des pharmaciens du Canada*, de notre congrès annuel et de nos activités de recherche sur la pratique de la pharmacie.

Bibliothèque canadienne digne de confiance sur les médicaments et les traitements

La gamme de ressources d'information de l'APhC sur les traitements et les médicaments a subi de profonds changements en 2014, alors que nous avons redoublé d'efforts pour nous assurer que les professionnels de la santé canadiens ont toujours accès à l'information dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

À jour et pratique

De nouvelles options d'achat ont été lancées pour tout le contenu

de l'APhC en 2014, permettant aux clients d'obtenir l'information dont ils ont besoin dans le format qui convient le mieux à leur pratique. Les publications de l'APhC peuvent être achetées selon différentes options : imprimé seulement, suite électronique ou les deux (Accès total).

Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques (CPS)

Le CPS est la norme canadienne pour les monographies de médicaments. L'édition 2014 contenait plus de 2 000 monographies de médicaments, de vaccins et de produits de santé naturels, y compris plus de 110 nouveaux produits en vente au Canada et 151 monographies rédigées par l'équipe de rédaction de l'APhC. L'édition française a été imprimée en série de deux volumes et, au total, 6 000 exemplaires anglais et 1 400 exemplaires français sont sortis des presses en février et en mars.

Compendium of Therapeutic Choices (CTC)

Contenant de l'information clinique factuelle pratique sur plus de 200 affections courantes, la septième édition du *Compendium*

of Therapeutic Choices (anciennement *Therapeutic Choices*) a été publiée en août. Le CTC 7 a fait l'objet d'une révision complète et contient trois nouveaux chapitres sur le trouble obsessionnel-compulsif, l'état de stress post-traumatique et la ménorragie.

Publications sur les affections bénignes

En 2014, l'APhC a transformé et publié le *Compendium of Therapeutics for Minor Ailments* (CTMA) (auparavant le *Therapeutic Choices for Minor Ailments*) et le *Compendium of Products for Minor Ailments* (CPMA) (auparavant *Products for Minor Ailments*) pour uniformiser l'aspect de toutes ses publications sur les médicaments et les traitements.

RxTx Mobile

L'accès par mobile au contenu du CPS et du CTC a été réorganisé et renommé RxTx Mobile. Intégrant les monographies du CPS et les tableaux de médicaments du CTC, l'application RxTx Mobile procure aux professionnels de la santé un accès sur-le-champ à des renseignements concis et essentiels sur plus de 2 200 produits.

Partenariat avec l'Association médicale canadienne (AMC)

L'APhC a travaillé avec l'AMC pour mettre l'information sur les médicaments et les traitements directement au bout des doigts des médecins canadiens en leur offrant des abonnements à la nouvelle application RxTx Mobile. L'adoption et la rétroaction initiales ont été très positives, et nous allons continuer de promouvoir ce partenariat.

Revue des pharmaciens du Canada (RPC)

Les meilleurs articles de 2014 comprenaient une revue systématique des services de soins cliniques dispensés avec rémunération par des pharmaciens, un outil destiné à la pratique pour les nouveaux anticoagulants oraux et la prise en charge des maladies chroniques chez les personnes âgées fragiles. Le prix RPC Meilleur article de l'année 2013 a été décerné au Dr Derek Jorgenson et à ses collègues pour leur article « Guidelines for pharmacists

integrating into primary care teams » (Lignes directrices à l'intention des pharmaciens qui intègrent des équipes de soins de santé primaires). La RPC était du nombre des exposants au Congrès de l'APhC, avec le rédacteur en chef, le Dr Ross Tsuyuki, et Cameron Shannon de SAGE. Le Dr Norm Campbell a été conférencier de la RPC au Congrès, où il a présenté un exposé très couru sur le rôle que les pharmaciens peuvent jouer dans le traitement de l'hypertension. La RPC a collaboré avec plusieurs organisations tout au long de l'année, y compris le *Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC)* et *Le Médecin de famille canadien* (publication conjointe d'une série de cas), la Société canadienne de rhumatologie (publication de lignes directrices sur l'arthrite rhumatoïde à l'intention des pharmaciens), la Société Parkinson Canada (publication de lignes directrices sur la maladie de Parkinson à l'intention des pharmaciens) et Hypertension Canada.

FC e-Therapeutics Highlights

Avec le contenu tiré du e-Therapeutics+ Complete, la FC e-Therapeutics Highlights tient les pharmaciens au courant de la plus récente information factuelle. Cette année, nous avons travaillé avec le CPBC en vue d'offrir à ses membres des abonnements au produit électronique et aux courriels « e-Therapeutics Highlights CE » hebdomadaires et, de ce fait, la possibilité d'accumuler jusqu'à 13 UFC par année. ■

LE RÉSULTAT NET

L'APhC dégage un excédent de 1 615 000 \$ au terme de l'exercice 2014. Ce résultat est attribuable à une réduction des dépenses de l'ordre de 2 124 000 \$ en 2014 par rapport à 2013. Les coûts d'impression et de distribution ont diminué de 2 049 000 \$ en raison du passage accéléré de la version papier aux diverses plateformes électroniques du CPS. Les charges du poste administrateurs, cadres supérieurs et comités ont baissé de 245 000 \$, les coûts liés à notre nouveau modèle de gouvernance ayant été beaucoup plus élevés en 2013. Les coûts de technologie ont diminué grâce aux économies importantes découlant de notre appel d'offres pour d'importants contrats d'impartition. Une partie de ces économies a été neutralisée par une hausse de 172 000 \$ des charges au poste honoraires professionnels et administration à cause d'une radiation aux comptes débiteurs. Les charges de salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel ont augmenté de 144 000 \$ en raison des nouveaux postes créés en 2014 et de l'incidence sur un

exercice complet des nouvelles embauches faites en 2013.

Les produits ont diminué de 686 000 \$ par rapport à 2013 pour les raisons suivantes :

- Les produits de publicité ont fléchi de 378 000 \$ en raison de la décision délibérée de ne plus offrir de publicité dans le CPS.
- La participation a baissé de 367 000 \$ en raison de la réception d'un moins grand nombre de monographies.
- Les subventions et programmes de commandites accusent une baisse de 118 000 \$, toutefois, comme ces produits proviennent surtout de programmes externes, ils sont presque tous compensés par des charges plus faibles.
- Les produits des immeubles et placements ont diminué de 165 000 \$ par rapport à ceux de 2013, les marchés ayant produit des rendements plus faibles en 2014 qu'en 2013.

Les montants ci-dessus ont été compensés en partie par nos

ventes de produits imprimés et électroniques, qui ont dépassé de 255 000 \$ celles de 2013, et par nos revenus de cotisations des membres et congrès, qui ont enregistré une hausse de 72 000 \$ par rapport à 2013.

Dans l'ensemble, à la fin de l'exercice 2014, l'APhC affiche une situation financière solide avec des actifs nets records de 10 949 000 \$ à la fin de l'exercice. ■

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Association des pharmaciens du Canada

Au 31 décembre 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres de l'Association des pharmaciens du Canada

Les états financiers résumés ci-joints de l'Association des pharmaciens du Canada, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état résumé des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes correspondantes, sont tirés des états financiers audités de l'Association des pharmaciens du Canada, préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 15 avril 2015. Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif utilisés pour la préparation des états financiers audités de l'Association des pharmaciens du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités de l'Association des pharmaciens du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités se fondant sur les critères décrits dans la note 1.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur les états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés, tirés des états financiers audités de l'Association des pharmaciens du Canada au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date, constituent un résumé fidèle de ces états financiers, selon les critères décrits dans la note 1.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 15 avril 2015
Ottawa, Canada

ÉTAT RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Association des pharmaciens du Canada

Au 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 537 631 \$	5 570 109 \$
Débiteurs	1 394 026	822 657
Stocks	60 974	49 975
Charges payées d'avance	294 457	274 003
	9 287 088	6 716 744
Placements de portefeuille	3 807 057	5 253 809
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 660 145	5 772 324
	18 754 290 \$	17 742 877 \$
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 101 044 \$	1 309 685 \$
Produits reportés	6 703 906	7 095 851
Tranche échéant à moins d'un an d'une obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	—	2 953
	7 804 950	8 408 489
Actifs nets		
Non affectés	1 372 195	1 161 725
Affectations d'origine interne	3 917 000	2 403 292
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 660 145	5 769 371
	10 949 340	9 334 388
	18 754 290 \$	17 742 877 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés.

ÉTAT RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Association des pharmaciens du Canada

Au 31 décembre 2014, avec informations comparatives de 2013

	2014	2013
Produits		
Ventes	7 881 797 \$	7 627 086 \$
Participation et publicité	4 668 973	5 413 917
Cotisations des membres et congrès	1 062 270	990 212
Immeubles et placements	621 125	785 811
Subventions et programmes de commandites	513 939	631 611
Perfectionnement professionnel continu (PPC)	522 958	507 927
	15 271 062	15 956 564
Charges		
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	6 892 865	6 749 016
Impression et distribution	1 474 239	3 523 456
Technologie	1 216 704	1 420 843
Honoraires professionnels et administration	976 915	804 728
Administrateurs, cadres supérieurs et comités	436 566	682 038
Marketing et développement des affaires	590 633	622 248
Services aux membres et congrès	721 797	617 482
Recherche et innovation des pratiques	331 280	496 353
Amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	508 039	410 559
Perfectionnement professionnel continu (PPC)	330 776	300 414
Relations gouvernementales et activités de liaison	158 028	134 227
Développement organisationnel	18 268	18 734
	13 656 110	15 780 098
Excédent des produits sur les charges	1 614 952	176 466
Actifs nets au début de l'exercice	9 334 388	9 157 922
Actifs nets à la fin de l'exercice	10 949 340 \$	9 334 388 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Association des pharmaciens du Canada

Au 31 décembre 2014

L'Association des pharmaciens du Canada (l'« Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 16 septembre 1924. Depuis le 1^{er} juillet 2014, les statuts de l'Association ne sont plus dressés en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, mais conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'Association sert ses membres en définissant le pharmacien comme le professionnel de la santé dont la pratique de soins pharmaceutiques, fondée sur ses connaissances et compétences uniques, assure une utilisation optimale des médicaments pour améliorer les résultats du traitement pour le patient. L'Association est un organisme sans but lucratif aux termes du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

1. États financiers résumés

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités complets préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif au 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos à cette date.

La préparation de ces états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les renseignements qui doivent figurer dans les états financiers résumés pour faire en sorte qu'ils concordent, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent un résumé fidèle des états financiers audités. Ces états financiers résumés ont été préparés par la direction d'après les critères suivants :

- (a) les renseignements contenus dans les états financiers résumés concordent avec les renseignements correspondants contenus dans les états financiers audités complets; et
- (b) dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers résumés contiennent les renseignements qu'il est nécessaire de communiquer pour éviter de fausser ou dissimuler des points communiqués dans les états financiers audités complets correspondants, y compris les notes y afférentes.

La direction a déterminé que l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie ne fournissent pas de renseignements supplémentaires utiles et, par conséquent, ne les a pas inclus dans les états financiers résumés.

On peut obtenir les états financiers audités complets de l'Association des pharmaciens du Canada en lui en faisant la demande.

LAURÉATS 2014



John Papastergiou
Pharmacien canadien de l'année



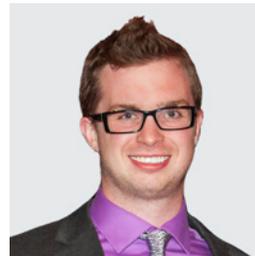
Jeff Poston
Membre honoraire à vie
de l'APhC



Nafisa Merali
Prix de mérite en soins
de santé de l'APhC,
promotion de la santé
(commandité par Teva Canada
Limited)



Cecilia Reyes
Prix de leadership
international de l'APhC
(commandité par GenMed, une
division de Pfizer Canada)



Bryan Gray
Prix du nouveau praticien
de l'APhC



Jennifer Gibson
Prix de mérite en soins de
santé de l'APhC,
pratique spécialisée



Derek Jorgenson
Revue des pharmaciens
du Canada (RPC)
Meilleur article de l'année



Tara Maltman-Just
Prix de mérite en soins de
santé de l'APhC,
pratique innovante
(commandité par Green
Shield Canada Foundation en
l'honneur de Vernon Chiles)



Scott Wallace Campbell
Prix du doyen
George A. Burbidge

LAURÉATS 2014

Prix du centenaire de l'APhC

(commandité par Banque Scotia)



Assis, dans l'ordre habituel :

- Gabrielle Ouellet, Université Laval
- François-Xavier Houde, Université de Montréal
- Jaclyn Deonarine, Université du Manitoba
- Seann Seto, Université de Toronto
- Hannah Moore, Université de l'Alberta

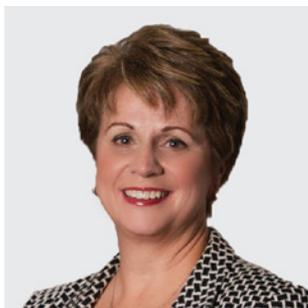
Debout, dans l'ordre habituel :

- Janice Coleman, Memorial University
- Sumaira Hasan, Université de Waterloo
- Ellen Boyd, Université Dalhousie
- Laura Almas, Université de Saskatchewan
- Renée Dagenais, Université de Colombie-Britannique

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APhC

(au 1^{er} janvier 2014)

Le Conseil d'administration de l'APhC a connu une transition tout au long de l'année 2014, alors que les membres de notre précédent Conseil d'administration se sont retirés et que de nouveaux représentants de nos membres organisationnels ont été élus. Nos plus sincères remerciements à toutes les personnes dévouées qui ont siégé au Conseil d'administration de l'APhC en 2014. Votre vision et votre leadership ont été essentiels au succès initial de la nouvelle APhC.



Sherry Peister
présidente



Jane Farnham
présidente désignée



Paula MacNeil
présidente sortante



Miguel Lopez-Dee
vice-président et Colombie-
Britannique et Yukon



Betty Hutt
vice-présidente et
Île-du-Prince-Édouard



Janet Bradshaw
vice-présidente et
Saskatchewan



Kerry Mansell
Pharmaciens du milieu
universitaire



Richard Jones
Pharmaciens d'hôpitaux



Taj Dhinsa
Nouveaux praticiens



Michael Kani
Étudiants en pharmacie



Aryn Kanjee
Alberta, Territoires-du-
Nord-Ouest et Nunavut



Kristine Petrasko
Manitoba



Anne Marie Picone Ford
Nouveau-Brunswick



Brenda Bursey
Terre-Neuve-et-Labrador



Susan Beresford
Nouvelle-Écosse



Iris Krawchenko
Ontario



Peter Zawadzki
Ontario



Denis Villeneuve
Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APhC

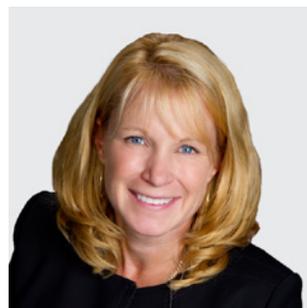
(au 31 décembre 2014)



Jane Farnham
présidente du Conseil



Sherry Peister
présidente sortante



Paula MacNeil
administratrice individuelle



Jim Armour
administrateur individuel



Brian Woods
administrateur individuel



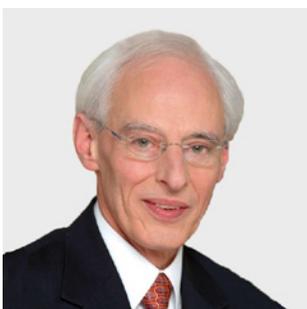
Blake Hanna
administrateur individuel



Neil Cameron
Alberta Pharmacists'
Association



David Edwards
Association des facultés
de pharmacie du Canada



Normand Cadieux
Association québécoise
des pharmaciens
propriétaires



Shakeel Bhatti
British Columbia Pharmacy
Association



Alistair Bursey
Association des
pharmaciens du
Nouveau-Brunswick



Carlo Berardi
Ontario Pharmacists
Association



Keith Bailey
Pharmacists' Association
of Newfoundland and
Labrador



Paul Melnyk
Pharmacists' Association
of Saskatchewan



Barret Procyshyn
Pharmacists Manitoba



Rose Dipchand
Pharmacy Association of
Nova Scotia



Shawn Callaghan
Prince Edward Island
Pharmacists Association

CADRES SUPÉRIEURS DE L'APhC

Président-directeur général
Perry Eisenschmid

Vice-président, Représentations et affaires
publiques
Glen Doucet

Vice-président, Services organisationnels
Rick Leach

Vice-président, Technologie de l'information
Ajit Ghai

Vice-président, Marketing, vente et commerce
électronique
Steven Lugtigheid

Vice-présidente, Affaires professionnelles et
relations avec les membres
Janet Cooper

Gestionnaire, Services administratifs et conseil
d'administration
Helen Loverdos



Dans l'ordre habituel : Steven Lugtigheid, Glen Doucet, Janet Cooper, Perry Eisenschmid, Helen Loverdos, Rick Leach et Ajit Ghai.

Association des pharmaciens du Canada

prom. 1785 Alta Vista, Ottawa, ON K1G 3Y6

 1-800-917-9489  613-523-0445  service@pharmacists.ca

www.pharmacists.ca



ASSOCIATION DES
PHARMACIENS
DU CANADA

CANADIAN
PHARMACISTS
ASSOCIATION